

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2025

/

Délibération n° 2025D49

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 28 avril 2025 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 36

AIZENAY : F. ROY, S. ADELEE, M. TRAINÉAU, R. URBANEK, C. BARANGER, F. MORNET, Ph. CLAUTOUR
APREMONT : G. CHAMPION, S. BUFFETAUT
BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD, F. FLEURY
CHAPELLE PALLUAU (LA) : V. JOLLY
FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT
GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU
GRAND'LANDES : P. MORINEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD
MACHE : F. RAGER
PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAS, M. CHARRIER-ENNAERT, J-L. RONDEAU, C. GUINAUDEAU, N. KUNG, C. RENARD
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, Ch. DURAND
SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD
SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET

Absents excusés : 12

AIZENAY : I. GUERINEAU donne pouvoir à C. BARANGER, Ch. GUILLET
BEAUFOU : D. HERMOUET donne pouvoir à G. CHAMPION, J-Ph. BODIN
CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU
GENETOUZE (LA) : E. RICHARD donne pouvoir à G. PLISSONNEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Ch. GAS donne pouvoir à D. PASQUIER, C. ROUX donne pouvoir à Ph. GREAUD
MACHE : C. NEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : Ph. SEGUIN donne pouvoir à M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : C. FRAPPIER donne pouvoir à M. HERMOUET

Absents : 1

BELLEVIGNY : M-D. VILMUS

Objet : Approbation de la grille tarifaire des professionnels pour les dépôts de plastiques souples en déchèterie.

Vu la délibération n°2024D115B du 28 octobre 2024 fixant les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative à compter du 1^{er} janvier 2025,

Considérant la nécessité d'uniformisation des tarifs appliqués aux professionnels au niveau du département,

Considérant la mise en place de la Responsabilité Elargie aux Producteurs Produits et Matériaux du Bâtiment et la Construction (REP PMCB) en déchèterie à partir du 1^{er} juin 2024,

Il est proposé une évolution des tarifs pour les dépôts de plastiques souples des professionnels en déchèterie :

Type de déchet	Montant
Plastiques souples	5€ la sache

Par adoption des motifs exposés par le Vice-Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la proposition d'évolution des tarifs ci-dessus pour les dépôts de plastiques souples des professionnels en déchèterie.

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 085-200072882-20250428-2025D49-DE



- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le vingt-neuf avril deux-mille-vingt-cinq,

Le Président,

Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 05/05/2025.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

